



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 16 février 2009 à 19 h 00 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

M. Yvon Labrosse, maire  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
Mme Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

M. Alain Dion, conseiller – district 1

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. YVON LABROSSE

Sont également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier  
M. Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

**1**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-200902026**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 février 2009, avec les modifications suivantes :

- Retrait des points 6.1 et 6.3
- Ajout des points 13.1 à 13.5

Tel que reproduit ci-dessous :

Ouverture de la séance

Prière

*Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens*

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2009
3. Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est
- 4. Rapports des commissions**
  - 4.1. Dépôt par le greffier du compte-rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 février 2009
- 5. Rapports des services**
  - 5.1. Entente avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de deux cadets policiers
  - 5.2. Comblement des postes vacants sur les différentes commissions
  - 5.3. Autoriser les employés de la Ville de Montréal-Est pour représenter la Ville au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics
  - 5.4. Extinction de servitude pour les lots 1 250 999 et 1 396 553
  - 5.5. Engagement d'une somme de 600 000 \$ en faveur du projet de construction d'un gymnase à l'école St-Octave par la Commission scolaire de la Pointe-de-L'Île
  - 5.6. Modification à une entente concernant la gestion des programmes de l'amélioration de l'habitat avec la Société d'habitation du Québec (SHQ)
- 6. Règlements**
  - 6.1. Avis de motion - Règlement décrétant les travaux de pavage de diverses rues et de réfection de trottoirs (**Retiré**)
  - 6.2. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 609 concernant le stationnement afin de modifier le montant des amendes
  - 6.3. Avis de motion – Règlement décrétant une dépense relative au paiement de la dette de l'eau et un emprunt d'un montant suffisant (**Retiré**)
- 7. Adjudications de contrats**
  - 7.1. Octroi du contrat d'assurances collectives à SSQ Groupe financier

7.2. Octroi d'un contrat pour l'installation de la partie souterraine d'un système de feux de circulation à l'intersection de la rue Notre-Dame et de la l'Avenue Richard

**8. Mandats de services professionnels**

**9. Personnel**

- 9.1. Permanence de monsieur David Chartier, ing. à titre de directeur à la Direction des travaux publics
- 9.2. Approbation des contrats de travail pour les employés cadres supérieurs
- 9.3. Nomination de monsieur Stéphane Gauthier à titre de journalier à la Direction des travaux publics
- 9.4. Permanence de madame Diane Cloutier au poste d'agente de bureau à la Direction des services administratifs
- 9.5. Nomination de monsieur Dany Lafontaine à titre de journalier à la Direction des travaux publics
- 9.6. Embauche de monsieur André Lavoie au poste d'analyste en gestion de documents

**10. Demandes de contributions financières**

**11. Relations publiques**

**12. Proclamations**

**13. Affaires nouvelles**

- 13.1. Nomination de madame Isabelle Rivest à titre de chef de division – ressources humaines à la Direction générale
- 13.2. Dépôt par le greffier d'un procès-verbal de correction pour la séance ordinaire du 15 décembre 2008
- 13.3. Demande de subvention dans le cadre de la Fête du Canada
- 13.4. Adoption – Règlement décrétant une dépense relative au paiement de la dette de l'eau et un emprunt de 5 250 000 \$
- 13.5. Modification au contrat avec la firme Sécuritas pour l'ajout d'un poste d'agent de sécurité à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

*Période de questions relatives à l'ordre du jour*

**Levée de la séance**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**CM-200902027**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2009.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3**

**ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-200902028**

**ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

Considérant qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'approuver la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 20 janvier 2009 au 16 février 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4**

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**DÉPÔT PAR LE GREFFIER DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 4 FÉVRIER 2009**

4.1

Le greffier dépose séance tenante le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue 4 février 2009.

**5**

**RAPPORTS DES SERVICES**

**CM-200902029**

**ENTENTE AVEC LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'EMBAUCHE DE DEUX CADETS POLICIERS**

- 5.1 Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet d'entente entre le Service de police de la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est concernant l'embauche de deux cadets-policiers durant l'été 2009, pour une période de 12 semaines.
- Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
- Et résolu
- D'autoriser le maire à signer, au nom de la Ville, l'entente entre le Service de police de la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est concernant l'embauche de deux cadets-policiers durant l'été 2009 et d'autoriser, à cette fin, une dépense au montant de 14 812 \$.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- CM-200902030 COMPLEMENT DES POSTES VACANTS SUR LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS**
- 5.2 Considérant que plusieurs postes ont été laissés vacants sur les différentes commissions à la suite du départ de monsieur Gérard Blais.
- Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par mme la conseillère Monique Major
- Et résolu
- De désigner madame la conseillère Monique Major au poste de présidente de la commission des finances et de présidente de la commission de la sécurité;
- De désigner madame la conseillère Sylvie Dauphinais au poste de membre de la commission des loisirs;
- De désigner monsieur le conseiller Alain Dion au poste de membre de la commission de la sécurité;
- De désigner madame la conseillère Anne St-Laurent au poste de membre de la commission des finances.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- CM-200902031 AUTORISER LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR REPRÉSENTER LA VILLE AU TOURNOI DE HOCKEY DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS**
- 5.3 Considérant que nos employés représentent chaque année notre Ville au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics.
- Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
- Et résolu
- D'autoriser les employés de la Ville afin de nous représenter au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics qui se tiendra du 16 au 19 avril 2009 et d'autoriser une dépense de 423,28 \$ afin de rembourser les frais d'inscription à ce tournoi.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- CM-200902032 EXTINCTION DE SERVITUDE POUR LES LOTS 1 250 999 ET 1 396 553**
- 5.4 Considérant que deux servitudes ont été enregistrées en 1990 et 1991 afin de permettre le passage pour diverses utilités publiques à l'encontre des lots 1 250 999 et 1 396 553;
- Considérant que les câbles aériens ont été enlevés et qu'aucun aqueduc ni égout ne se retrouve dans cette partie de terrain;
- Considérant que des servitudes n'ont plus leur raison d'être;
- Considérant que la Direction des services techniques a donné son approbation pour l'extinction de ces servitudes.
- Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par mme la conseillère Monique Major
- Et résolu
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, le contrat d'extinction de servitude pour les lots 1 250 999 et 1 396 553, le tout tel que plus amplement décrit dans un acte d'extinction de servitude préparé par Me André Lesage ; les frais des

présentes, copies et publication seront supportés par la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200902033**

**ENGAGEMENT D'UNE SOMME DE 600 000 \$ EN FAVEUR DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASE À L'ÉCOLE ST-OCTAVE PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE**

5.5

Considérant que la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île projette de construire un gymnase communautaire à l'école primaire St-Octave dans le cadre de son plan quinquennal 2009-2014;

Considérant que la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île a demandé la participation financière de la Ville dans le projet de l'ordre de 40 %;

Considérant le désir de la Ville de participer à ce projet;

Considérant que le budget de ce projet est d'environ 1 500 000 \$.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De réserver la somme de 600 000 \$ au budget de 2010 de la Ville de Montréal-Est à titre de contribution financière pour la réalisation du projet de construction d'un gymnase communautaire à l'école primaire St-Octave par la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200902034**

**MODIFICATION À UNE ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DES PROGRAMMES DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

5.6

Considérant que la Ville de Montréal-Est est partie à l'entente concernant les programmes de l'amélioration de l'habitat;

Considérant que la Ville est également partie à l'entente de gestion concernant l'administration du programme d'adaptation de domicile;

Considérant le projet de modification soumis par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

Considérant qu'il y lieu de désigner des responsables de l'application desdits programmes.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

De désigner monsieur François Mélineau et madame Danielle Dupuis de la Direction des services techniques à titre de responsables de l'application des programmes de l'amélioration de l'habitat avec la Société d'habitation du Québec (SHQ);

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6**

**RÈGLEMENTS**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE PAVAGE DE DIVERSES RUES ET DE RÉFECTION DE TROTTOIRS**

6.1

Retiré.

**CM-200902035**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 609 CONCERNANT LE STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DES AMENDES**

6.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance ultérieure du conseil à l'effet de modifier le règlement 609 concernant le stationnement afin de modifier le montant des amendes.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE RELATIVE AU PAIEMENT DE LA DETTE DE L'EAU ET UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT**

6.3

Retiré.

**7**

**ADJUDICATIONS DE CONTRATS**

**CM-200902036**

**OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES À SSQ GROUPE FINANCIER**

7.1

Considérant que le Groupe financier AGA a déposé, le 20 janvier 2009, son rapport d'analyse des soumissions reçues le 18 décembre 2008 à la Ville de Beaconsfield pour la fourniture d'assurances collectives aux municipalités membres du Regroupement des villes de l'agglomération de Montréal;

Considérant qu'en fonction des coûts des 2 premières années, la soumission de SSQ Groupe financier est la plus basse;

Considérant que les frais d'administration les plus avantageux sont proposés par SSQ Groupe financier et qu'ils sont garantis pour toute la période contractuelle de 60 mois;

Considérant que les coûts d'assurance les plus bas extrapolés par AGA sur une période de 60 mois sont ceux déposés dans la soumission de SSQ Groupe financier;

Considérant que l'assureur ayant obtenu le plus haut pointage sur la grille d'évaluation des soumissions est SSQ Groupe financier;

Considérant que la soumission de SSQ Groupe financier est entièrement conforme aux demandes du cahier des charges pour chacune des municipalités participantes du regroupement, et ce, en tenant compte des précisions de ce dernier à l'intérieur de ladite soumission.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer le contrat d'assurances collectives à SSQ Groupe financier pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2011 pour un montant annuel de 208 409,78 \$ incluant toutes taxes. Ce contrat peut être renouvelé annuellement pour une période n'excédant pas 3 ans;

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200902037**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE LA PARTIE SOUTERRAINE D'UN SYSTÈME DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA RUE NOTRE-DAME ET DE L'AVENUE RICHARD**

7.2

Considérant que trois entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet d'installation de la partie souterraine d'un système de feux de circulation à l'intersection de la rue Notre-Dame et de l'avenue Richard;

Considérant que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 février 2009;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et d'adjuger le contrat pour l'installation de la partie souterraine d'un système de feux de circulation à l'intersection de la rue Notre-Dame et de l'avenue Richard (Projet DST-2008-20) à la firme Néoelect inc., pour le prix de 36 495,87 \$ taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8**

**MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**9**

**PERSONNEL**

**CM-200902038**

**PERMANENCE DE MONSIEUR DAVID CHARTIER, ING. À TITRE DE DIRECTEUR À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

9.1

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la

Ville de Montréal-Est à l'effet de confirmer monsieur David Chartier, ing., au poste de directeur des travaux publics.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de confirmer la permanence de monsieur David Chartier, ing., au poste de directeur des travaux publics puisqu'il a complété avec succès sa période d'essai et qu'il répond à l'ensemble des exigences édictées pour ce poste.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Sylvie Dauphinais dénonce avoir potentiellement un intérêt pécuniaire particulier concernant le prochain point puisque son mari est employé cadre de la Ville de Montréal-Est. De ce fait, elle se retire de la séance et s'abstient de participer aux discussions concernant ce point.

**CM-200902039**

#### **APPROBATION DES CONTRATS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS CADRES SUPÉRIEURS**

9.2

Considérant que la Ville désire signer un contrat de travail avec chacun de ses cadres supérieurs;

Considérant que les contrats de travail élaborés par la firme d'avocats, Bélanger, Sauvé, Avocats, satisfont à la Ville ainsi qu'à ses cadres supérieurs sauf quant à l'indemnité de départ.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'approuver les contrats de travail des directeurs de la Ville, soit monsieur Louis Lemay, directeur général, monsieur David Chartier, directeur des travaux publics, monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des loisirs, madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, monsieur Roch Sergerie, greffier ainsi que monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, directeur des services techniques et directeur général adjoint en y apportant toutefois une modification pour chacun de ces contrats afin que l'indemnité de départ prévu à l'article 10.1 soit calculée comme suit :

Une somme équivalente à un mois de salaire par année complète de service à titre d'employé cadre de la « Ville »;

Nobstant ce qui précède, « l'employé » a droit à une indemnité minimale de 6 mois pourvu qu'il ait complété une année de services;

Pour établir l'indemnité, on utilise le salaire versé à « l'employé » au moment de son départ;

Cette indemnité ne s'applique pas en situation de départ volontaire.

D'autoriser le maire à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, le contrat de travail du directeur général;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, les contrats de travail avec les cadres supérieurs de la Ville.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

À la suite des discussions sur le point ci-dessus, madame la conseillère Sylvie Dauphinais réintègre l'assemblée.

**CM-200902040**

#### **NOMINATION DE MONSIEUR STÉPHANE GAUTHIER À TITRE DE JOURNALIER À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

9.3

Considérant que monsieur Stéphane Gauthier est à l'emploi de la Ville de Montréal-Est à titre de journalier auxiliaire depuis le 29 juillet 2008;

Considérant l'article 3.01 de la convention collective des employés cols bleus présentement en vigueur;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur

général, et de nommer monsieur Stéphane Gauthier au poste de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus présentement en vigueur, et ce, dès qu'il aura effectué 1 450 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200902041**

**PERMANENCE DE MADAME DIANE CLOUTIER AU POSTE D'AGENTE DE BUREAU À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS**

9.4

Considérant les dispositions de la Convention collective intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal-Est actuellement en vigueur;

Considérant que madame Diane Cloutier occupe depuis le 8 septembre 2008 un poste d'agente de bureau;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer madame Diane Cloutier à titre d'agente de bureau, groupe 5, à la Direction des services administratifs, le tout en conformité avec les dispositions de ladite convention collective.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200902042**

**NOMINATION DE MONSIEUR DANY LAFONTAINE À TITRE DE JOURNALIER À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

9.5

Considérant que monsieur Dany Lafontaine est à l'emploi de la Ville de Montréal-Est à titre de journalier auxiliaire depuis le 21 mai 2008;

Considérant l'article 3.01 de la convention collective des employés cols bleus présentement en vigueur;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer monsieur Dany Lafontaine au poste de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus présentement en vigueur, et ce, dès qu'il aura effectué 1 450 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200902043**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR ANDRÉ LAVOIE AU POSTE D'ANALYSTE EN GESTION DE DOCUMENTS**

9.6

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit adopter un nouveau calendrier de conservation pour ses archives ainsi qu'un nouveau guide de classement afin de tenir compte des réalités contemporaines et des exigences prévues par la Loi sur les archives;

Considérant que la Ville doit également procéder à l'élagage des dossiers qu'elle détient;

Considérant qu'il y a lieu d'implanter un nouveau système électronique de gestion des archives;

Considérant que, pour ce faire, il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un professionnel en archivistique pour une durée déterminée;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et d'embaucher monsieur André Lavoie à titre d'analyste en gestion de documents à la Direction du greffe et des archives, le tout conformément aux stipulations prévues au contrat de travail préparé à cet effet;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ledit contrat de travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10 DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

**11 RELATIONS PUBLIQUES**

**12 PROCLAMATIONS**

**13 AFFAIRES NOUVELLES**

**CM-200902044 NOMINATION DE MADAME ISABELLE RIVEST À TITRE DE CHEF DE DIVISION - RESSOURCES HUMAINES À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

13.1 Considérant qu'à la suite de l'affichage du poste de chef de division - ressources humaines à la Direction générale, madame Isabelle Rivest a rencontré toutes les exigences pour occuper ce poste;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer madame Isabelle Rivest au poste de chef de division - ressources humaines à la Direction générale au salaire annuel de 72 800 \$ selon les conditions de travail du personnel cadre de la Ville, le tout effectif au 21 octobre 2008. Cette embauche est conditionnelle à la réussite d'une période de probation d'un an, d'un examen médical, d'une vérification de son crédit ainsi que de ses antécédents judiciaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200902045 DÉPÔT PAR LE GREFFIER D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2008**

13.2 Le greffier, Me Roch Sergerie, dépose séance tenante un procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2008.

**CM-200902046 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA**

13.3 Considérant qu'en vue d'organiser les célébrations de la Fête du Canada, il y a lieu qu'une demande de subvention soit adressée auprès du ministère du Patrimoine canadien.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser le directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, à faire toute demande de subvention auprès du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre de la Fête du Canada et à signer à cet effet tout document donnant suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200902047 ADOPTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE RELATIVE AU PAIEMENT DE LA DETTE DE L'EAU ET UN EMPRUNT DE 5 250 000 \$**

13.4 Considérant les dispositions du décret 1229-2005 adopté le 8 décembre 2005 par le gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal;

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance du 18 février 2009.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par mme la conseillère Monique Major



Et résolu

D'adopter le règlement 4-2009 intitulé « Règlement décrétant une dépense relative au paiement de la dette de l'eau et un emprunt de 5 250 000 \$ ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CM-200902048

**MODIFICATION AU CONTRAT AVEC LA FIRME SÉCURITAS POUR L'AJOUT D'UN POSTE D'AGENT DE SÉCURITÉ À L'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE**

13.5

Considérant que la présence d'un agent de sécurité au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville est requise.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De modifier le contrat avec la firme Sécuritas afin d'ajouter les services d'un agent de sécurité au comptoir de la réception de l'Hôtel de Ville et d'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 54 443,62 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux dispositions du contrat intervenu entre la Ville de Montréal-Est et cette entreprise et sous réserve des spécifications prévues à l'addenda préparé à cette fin par cette firme;

D'autoriser un virement budgétaire de 7 547,62 \$ à même le poste 02 140-10-501;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document donnant suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

CM-200902049

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 20 h 00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier